



Les Résidences du Val D'Adour

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E)

PERSONNE PUBLIQUE

LES RÉSIDENCES DU VAL D'ADOUR

15, rue des Bourdalats

65140 RABASTENS DE BIGORRE

Établi en application du Code de la Commande Publique en vigueur au 1^{er} avril 2019 :

CCAG FCS en vigueur au 30 mars 2021

ACQUISITION de 2 VOITURES PARTICULIÈRES NEUVES avec REPRISE

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

MARCHE A PROCEDURE ADAPTÉE

Le présent D.C.E. est à retourner, après avoir complété la mention ci-dessous.

Je soussigné, Entreprise, représentée par
Mme/Mr, certifie avoir pris connaissance et m'engage à respecter le présent D.C.E.

Date

Signature

SOMMAIRE

A.	IDENTIFICATION	3
B.	OBJET ET COMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.	OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
2.	DUREE.....	4
3.	LIEU D'EXECUTION	4
4.	ALLOTISSEMENT	4
C.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
1.	ETENDUE ET MODE DE CONSULTATION.....	4
2.	CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS.....	4
3.	VARIANTE.....	4
4.	DELAJ DE VALIDITE DES OFFRES.....	5
5.	CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION.....	5
D.	ATTENTES TECHNIQUES.....	5
E.	DESCRIPTION DES BESOINS	5
F.	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	7
G.	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
1.	DOSSIER DE CONSULTATION	8
2.	MODIFICATIONS DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
H.	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
I.	CRITERES DE CHOIX DES OFFRES	9
J.	DUREE DU MARCHE	9
K.	PRIX.....	9
L.	MODE DE REGLEMENT	9
M.	ASSURANCES	10
N.	PENALITES	10
O.	CONDITIONS DE RESILIATION	10
P.	LITIGE	10
Q.	VISA.....	11

A. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR PUBLIC

Les Résidences du Val d'Adour comportent 2 sites :

- Résidence Curie-Sembres (siège) 15 rue des Bourdalats 65140 RABASTENS DE BIGORRE avec 139 lits
- Résidence l'Emeraude 240 rue Henri Rouzaud 65700 MAUBOURGUET avec 82 lits

Désignation, adresse, téléphone du service qui passe le marché :

LES RÉSIDENCES DU VAL D'ADOUR

15 rue Bourdalats
65140 RABASTENS DE BIGORRE
☎ 05.62.96.62.78

Référence interne du marché :

MAPA-VP-2026

Désignation, adresse, téléphone de la personne habilitée à donner les renseignements :

Madame Sandrine LOR

Service Marché Publics

☎ 05.62.38.96.80

Monsieur Stéphane SALLES

Responsable Achats LRVA

☎ 07.64.62.04.84

Désignation, adresse, téléphone du Comptable assignataire :

Service de Gestion Comptable (SGC) de Maubourguet

350 boulevard Lapalu - 65700 MAUBOURGUET - ☎ 05.62.96.32.11 sgc.tarbes@dgfip.finances.gouv.fr

B. OBJET ET COMPOSITION DE LA CONSULTATION

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le marché a pour objet la prestation désignée ci-dessous :

ACQUISITION DE 2 VOITURES PARTICULIÈRES NEUVES avec REPRISE

2. DURÉE

Le marché est un achat ponctuel à réaliser et à livrer au plus tard avant le 31 décembre 2026.

3. LIEU D'EXECUTION

EHPAD Les Résidences du Val d'Adour
15 rue des Bourdalats
65140 RABASTENS DE BIGORRE

4. ALLOTISSEMENT

Le marché n'est pas alloti

C. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1. ETENDUE ET MODE DE CONSULTATION

Article et alinéa en vertu desquels le marché est passé :

Le présent marché est passé sous forme d'une procédure adaptée selon les dispositions de l'Art. L2121-1 et suivants et de l'Art. R2124-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le marché est conclu en référence au Cahier des Charges Administratives Générales – Fournitures de Courantes et de Services en vigueur au moment de sa publication (arrêté du 30 mars 2021).

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra indiquer également les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- ✓ En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- ✓ En qualité de membres de plusieurs groupements

3. VARIANTE

Des variantes sont demandées :

- Sur la boîte à vitesse (Manuelle ou Automatique)
- Sur la motorisation de véhicule (Essence ou Hybride non rechargeable)

4. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à SOIXANTE (60) jours à compter de la date limite de réception des offres.

5. CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXÉCUTION

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par les articles L2112-2 et L2112-3 du Code de la Commande Publique.

D. ATTENTES TECHNIQUES

Le candidat devra joindre à son offre la fiche technique de tous les équipements et/ou options proposés.

E. DESCRIPTION DES BESOINS

Lot Unique : ACQUISITION de 2 VOITURES PARTICULIÈRES NEUVES - Segment B + REPRISE

Le marché a pour objet la fourniture, la livraison et la mise en route de 2 voitures particulières en incluant la reprise de 2 véhicules.

Les prestations faisant l'objet de la présente consultation doivent être conformes aux normes françaises homologuées ou équivalentes.

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

LES RÉSIDENCES DU VAL D'ADOUR
15 Rue des Bourdalats
65140 RABASTENS DE BIGORRE

GARANTIE / MAINTENANCE

Les véhicules seront garantis pour une durée minimale de 2 ans à dater de la mise en circulation (date de la carte grise). Le candidat mentionnera la durée de garantie (24 mois minimum) et les prestations qui y sont associées. Il mentionnera également le tarif annuel de l'entretien du véhicule et le renouvellement daté, des batteries de la gamme Hybride.

Pendant toute la durée de la garantie, le fournisseur s'engage à effectuer gratuitement (pièces et main d'œuvre) le changement des pièces reconnues défectueuses par le constructeur, ou leur remise en état, à sa convenance, par un atelier de son réseau commercial.

Le candidat détaillera dans sa proposition les points concernant la maintenance des équipements proposés. Il fournira une documentation technique en langue française indiquant les modalités de leur mise en fonction.

PROPOSITION DU CANDIDAT

Quantité : 2 Véhicules

CARACTERISTIQUES et TARIFICATION	VÉHICULE Segment B		
	ESSENCE		Variante HYBRIDE NON RECHARGEABLE
	Boite Manuel	Boite Automatique	Boite Automatique
Marque Proposée			
Type de véhicule			
Puissance (CH)			
Consommation - Cycle mixte			
Durée de Garantie (minima 2 ans)			
CARACTÉRISTIQUES EXIGÉES			
Véhicule : 5 places Portes : 4 + Hayon Coloris : de base Direction assistée Fermeture centralisée Android auto/Apple CarPlay - Kit telephone main-libre GPS avec mise à jour incluse Kit anti-crevaison Climatisation Radar de recul ou caméra de recul Régulateur / Limiteur de vitesse Vitres électriques avant Puissance 110 CH minimum Rétroviseurs rétractables Pneus 4 saisons Frais d'immatriculation inclus dans l'offre (plaques et carte grise)			
REPRISE de 2 véhicules : <i>PEUGEOT 208 PureTech de 2014</i>			
EQUIPEMENT OPTIONNEL			
Housses de sièges auto lavables Tapis de sol Boîte d'ampoules			
Date de livraison proposée			
TOTAL HT pour un véhicule			
TOTAL TTC pour un véhicule			
- Valorisation de la reprise d'un Véhicule			
= TOTAL TTC après Reprise pour un Véhicule			

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou refuser les options.

F. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les offres devront contenir l'ensemble des documents contractuels cités dans l'article H. Elles seront transmises avant le :

24 septembre 2026 à 16 heures

Toute offre incomplète sera déclarée irrecevable.

Transmission électronique

Les offres électroniques devront être remises sur la plateforme suivante :

www.marches-publics-hopitaux.com

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi électronique à l'adresse email qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier.

Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier, ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en dernière minute et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- Les formats de fichiers envoyés devront être « .pdf »
- Ne pas utiliser certains outils notamment les macros
- Tous les fichiers devront être préalablement traités à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

Le candidat peut effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier ou sur support physique électronique. Les documents de la copie de sauvegarde doivent également être signés. Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « ne pas ouvrir – copie de sauvegarde ».

G. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

1. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'ATTRI 1
- Le présent DCE, faisant office de Règlement de Consultation (RC), Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- DC1,
- DC2.

2. MODIFICATIONS DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation.

Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

H. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront rédigées en langue française et exprimées en Euros. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifié conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat produira un dossier complet dématérialisé, comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

Dossier d'offre

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- ☒ Le présent DCE dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seule fois
- ☒ Fiches techniques des véhicules proposés
- ☒ ATTRI1 - Signé
- ☒ DC1 Lettre de candidature
- ☒ DC2 Déclaration du candidat
- ☒ Attestation d'assurance

I. CRITERES DE CHOIX DES OFFRES

Les propositions des prestataires seront jugées au regard des critères suivants, hiérarchisés par ordre de priorité décroissant :

- Prix de la prestation : 50%
- Technique : 40 %
La valeur technique sera appréciée en tenant compte du service après-vente, de la motorisation, des options, des conditions et durée de garantie (minimum de 2 ans) et des émissions GES.
- Délai de livraison : 10 %

Une première analyse globale sera réalisée en fonction des deux motorisations.

Des négociations pourront éventuellement être menées avec le ou les meilleurs candidats qui auront fournis les offres sur les deux motorisations.

J. DUREE DU MARCHE

La prestation doit être réalisée **et livrée au plus tard le 31 décembre 2026.**

K. PRIX

Le marché est traité à prix unitaires.

Le prix de la fourniture est fixé franco de port dans le bordereau de prix remis par le candidat. Les prix unitaires seront appliqués aux quantités réellement commandées et livrées.

Les prix sont fixes, fermes, non révisables.

L. MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement proposé est le virement avec mandatement à 30 jours maximum.

Le candidat retenu devra déposer la facture sur la plateforme Chorus. Seul ce dépôt fera office de point de départ pour le délai de paiement de 30 jours.

Personne(s) habilitée(s) à signer les bons de commande du marché :

Le Directeur, Ordonnateur de l'EHPAD Les Résidences du Val d'Adour
ou son représentant

Les factures devront être adressées à chaque site sous forme dématérialisées.

M. ASSURANCES

Le titulaire du marché est responsable, en toutes circonstances et pour quelque cause que ce soit, du matériel et du personnel qu'il affecte à l'exécution du marché.

Le titulaire devra justifier, dans les 15 jours suivant la notification du marché, d'une assurance tous risques contractés auprès d'une compagnie agréée, garantissant sa responsabilité civile sur le personnel et son matériel au titre de ce marché. Cette assurance devra couvrir notamment :

- ✓ les pertes et dommages causés par des personnes dont l'assuré est civilement responsable, quelles que soient la nature et la gravité des fautes de ces personnes ;
- ✓ les pertes et dommages causés par des tiers, quelles que soient la nature et la gravité des fautes de ces personnes ;
- ✓ les pertes et dommages causés aux tiers du fait d'accidents ou d'incendies par ses matériels d'industrie, de commerce ou d'exploitation.

En outre, le titulaire sera tenu d'informer l'administration de toute modification afférente à ses assurances, notamment la résiliation ou le changement de compagnie. En cas d'existence d'une franchise, cette dernière est à la charge intégrale du titulaire.

N. PENALITES

1. DISPOSITIONS GENERALES

Par dérogation à l'article 14 du CCAG FCS, les pénalités figurant ci-après sont applicables sans mise en demeure préalable et sont dues dès le premier euro sans notion de plafonnement.

2. PENALITES EN CAS DE RETARD DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE

Par dérogation à l'article 14 du CCAG FCS, les pénalités pour retard d'exécution sont les suivantes : lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, sans mise en demeure préalable, des pénalités à hauteur de 25€ par jour de retard par rapport à la date de livraison qui sera validée conjointement avec le titulaire lors de l'attribution du marché.

O. CONDITIONS DE RESILIATION

En cas de manquement aux clauses contractuelles, le pouvoir adjudicateur du marché pourra résilier de plein droit le marché sans indemnités et après en avoir informé le titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

P. LITIGE

Le tribunal administratif compétent pour tout litige sera celui du siège social du donneur d'ordre au moment du litige à savoir le Tribunal administratif de Pau sis, 50 Cours Lyautey, Villa Noulibos, 64010 Pau - SIRET N°17640002600017.

Q. VISA

Le présent DCE devra être signé par le candidat et l'ensemble des 11 pages paraphées ainsi que les différentes annexes.

Lu et Approuvé à

Le

Nom du Signataire :

.....

Prénom du Signataire :

.....

Fonction :

Signature et Tampon de la société :